



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
18 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur les programmes d'intégration sociale
et leurs incidences sur un développement
et une croissance durables et équitables
Genève, 27 et 28 novembre 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/EM.7/1

Ordre du jour provisoire annoté.

GE.14-16505 (F) 260914 290914



* 1 4 1 6 5 0 5 *

Merci de recycler



Point 3

Les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables

3. La croissance économique ayant été largement répartie dans les années 2000, y compris dans certains des pays les plus pauvres, on avait bon espoir qu'elle déboucherait sur un développement équitable. Or, dans les pays en développement, cela n'a pas toujours vraiment été le cas, en particulier là où les emplois créés n'étaient pas durables ou pas en nombre suffisant. La croissance non créatrice d'emplois observée dans beaucoup de pays en développement a avivé le débat sur la nature inclusive et équitable du processus de croissance et de développement. Face à la préoccupation croissante suscitée par les inégalités dans certains pays en développement et par l'incapacité de ces pays de réaliser un développement qui profite à tous, les gouvernements ont décidé de recourir à des programmes et à des stratégies spécialement conçus pour inverser la situation.

4. La réunion d'experts vise à identifier des programmes d'intégration sociale qui pourraient bénéficier aux groupes défavorisés dans le cadre de la transformation structurelle, afin de mettre en évidence les effets attendus des différentes politiques sur la réduction de la pauvreté. Ses objectifs sont les suivants:

a) Permettre aux participants de mieux comprendre les programmes d'intégration sociale et leurs synergies avec les efforts de transformation structurelle dans l'optique de la réduction de la pauvreté;

b) Recenser des pratiques exemplaires qui permettent de développer les secteurs économiques qui favorisent l'intégration sociale (notamment l'agriculture, la petite industrie et le tourisme) et de fournir aux petites exploitations agricoles et aux petites et moyennes entreprises un accès au crédit;

c) Mettre en lumière des moyens d'optimiser l'impact des programmes d'intégration sociale sur les résultats économiques globaux.

5. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique sur les programmes d'intégration sociale et la croissance équitable dans les pays en développement. En outre, les experts sont invités à rédiger des communications succinctes sur le thème de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Documentation

TD/B/C.I/EM.7/2

Les programmes d'intégration sociale et la croissance équitable dans les pays en développement

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

6. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (de 5 à 10 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués au secrétariat de la CNUCED d'ici au 17 novembre 2014 et adressés à M^{me} Claudia Roethlisberger, CNUCED, Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse; téléphone: +41 22 917 5638; télécopie: +41 22 917 0046; courriel: claudia.roethlisberger@unctad.org.
